

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11 FEVRIER 2014

Membres Présents : MM. BLONDEL, DURECU, MALO, BOURHIS, AUBLE, DECULTOT, LECAVELIER DES ETANGS, LACHEVRE, LAVIDIERE, DUTOT

Absentes excusées : Mme LACHERAY et DEREIX

Absent : Mr TALBOT

## ORDRE DU JOUR

- ♦ **Place de l'église**
  - ☞ Bilan des travaux
- ♦ **Rapport étude de sol Terrain LECONTE**
- ♦ **Maison médicale :**
  - ☞ Demande de permis de construire
  - ☞ Estimation des travaux
  - ☞ Emprunt CDC
- ♦ **Loyers : boucherie et épicerie**
  - ☞ Travaux boucherie
- ♦ **Terrain SAFER : échanges et portage par l'EPN**
- ♦ **Demande de local par le COB**
- ♦ **PLU : information**
- ♦ **Travaux hydrauliques : route de la petite chaussée**
- ♦ **Convention avec le Département pour abri voyageur**
- ♦ **Questions diverses**

Le compte rendu de la dernière réunion n'a pas fait l'objet de remarques a été adopté à l'unanimité.

Mr le Maire informe l'assemblée que le Téléthon a rapporté la somme 4483 €, somme en augmentation par rapport à l'an passé due à la générosité des habitants et aussi à l'investissement des différents bénévoles, et en particulier de Mr LAVIDIERE Romain.

### PLACE DE L'EGLISE

Une présentation des photos est faite et un rappel des travaux commencés en septembre 2013 et achevés le 7 février 2014 par les travaux des trottoirs, canalisation et enrobés. Les plantations seront effectuées dès les beaux jours. L'accent a été mis sur le courage des ouvriers qui malgré des intempéries ont assuré le travail et respecté le planning.

Les travaux de canalisation	<u>90.000 € financés par le syndicat,</u>
Les fourreaux pour le haut débit	20.000 €
Les travaux de voirie	432.680 €
Les plantations	17.735 €
<b>Total</b>	<b><u>470.415 € financés par la Commune</u></b>

Avec une aide parlementaire de 15.000 € et un crédit de la communauté de 50.000 €, il reste à la charge de la Commune 405.415 € HT.

Les travaux sont reconnus satisfaisants par le Conseil Municipal, seul le stationnement devant la boucherie n'est pas compris.

### RAPPORT D'ETUDES SOL TERRAIN LECONTE

Des photos de la marnière sont projetées, les dimensions sont 200 m2, 870 m3, soit une hauteur de 4 mètres. L'état est dans l'ensemble satisfaisant, seul un vide

en cours d'évolution au droit de la voie communale serait à traiter pour 42.000 €. Le comblement total est estimé à 96.000 €.

En cas de comblement partiel, une visite tous les 5 ans serait à prévoir. La Commune va se rapprocher de la Communauté pour les travaux de protection de la voirie, le coût des travaux de sondages caméra, creusement puits, suivi sont actuellement de 25.986,07 € TTC.

### **MAISON MEDICALE**

Le permis est déposé depuis le 30 janvier, le retour est prévu le 30 juillet. Pendant ce temps, l'appel d'offres sera lancé, les travaux pourraient commencer le 1<sup>er</sup> septembre 2014. L'arrivée d'un psychologue en septembre 2014 permettra une occupation totale de la maison dès son ouverture. Les travaux sont estimés à 800.000 €, un prêt à 2.25% sur 30 ans sur la totalité peut être contracté à la Caisse des Dépôts. L'annuité sera compensée en grande partie par les loyers. L'implantation de la maison ne respectant pas les 10 mètres par rapport à l'axe de la voie une modification du règlement est acceptée pour les constructions publiques d'intérêt général.

### **BOUCHERIE**

Le renouvellement du bail pour 9 ans intervient à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'indice de référence sera inchangé pendant les 3 premières années ce qui donnera un loyer stable. Une aide de 6 mois est accordée pour revitaliser ce commerce.

### **TERRAIN SAFER**

Après plusieurs échanges successifs de terrain la Commune peut devenir propriétaire d'un terrain situé derrière la mairie appartenant à Mr et Mme LOISEL Abel, d'une surface 1ha 68a95ca.

Un récapitulatif des frais est présenté, document d'arpentage, frais de notaire, frais de SFER. Ces frais représentent un coût de 4,17 €/m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent les frais d'acquisition de 20 €/ le m<sup>2</sup>.

Le terrain étant desservi en eau-assainissement, électricité, gaz, des parcelles pourraient être mises en vente. Une demande sera faite à l'Etablissement Public de Normandie pour le partage de ce terrain.

### **LOCAL COB**

Les dirigeants demandent qu'un local de 30 m<sup>2</sup> soit installé au SUD du gymnase à proximité du terrain de pétanque. Le Conseil Municipal accepte cette acquisition pour un coût de 7.280 € HT, une location de 500 €/an et une convention sont demandées. Une abstention sur l'emplacement.

### **PLU**

La première réponse des services de l'Etat montre que le règlement ainsi qu'une partie du zonage doivent être revus pour tenir compte du SCOT.

### **TRAVAUX HYDRAULIQUES**

Un point est fait sur l'écoulement des eaux pluviales route de la petite chaussée où du limon rend la chaussée glissante. Une haie pour retenir les limons ainsi qu'un curage d'un bassin seront réalisés pour éviter ces désagréments.

### **CONVENTION ABRI-BUS**

Une convention entre le département, propriétaire des abris, et la Commune est acceptée concernant l'entretien intérieur et extérieur.

### **TERRAIN VARIN**

Lors de la vente des terrains Varin Route d'Annouville, la Commune avait demandé de prévoir des élargissements. Ces petites parcelles sont toujours la propriété Varin, un acte de vente est à réaliser.

### **SENTE RURALE N°**

La sente rurale est propriété communale comme tout propriétaire, la Commune doit veiller que cette sente soit libre d'accès.

### **REDEVANCE ORDURES MENAGERES**

Une information est donnée sur cette augmentation due au porte à porte des sacs et à l'augmentation de la TVA.